

## **REGLEMENT :**

### **ARTICLE 1 :**

LA COURSE est organisée par le comité des fêtes d'Ambleteuse, avec le support du club du Touquet Trail Nature affilié à la Fédération Française d'Athlétisme, et l'aide de la commune ainsi que de nombreux bénévoles. Le départ se déroulera devant la mairie d'Ambleteuse pour le 10 kms.

### **ARTICLE 2 :** LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331 -17 du code du sport et R. 411 -29 à R. 411 -31 du code de la route. Ainsi que La réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée , sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non -contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;
- Soit d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri , en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- Soit d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

ATTENTION, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable.

Les participants étrangers, y compris ceux engagés par un agent sportif d'Athlétisme, sont tenus de fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers

### **ARTICLE 3 :**

LES ORGANISATEURS SE DEGAGENT DE TOUT VOL POUVANT SURVENIR DANS LES LOCAUX OCCUPES.

### **ARTICLE 5 :**

DROIT D'INSCRIPTION EST FIXE A 5€ en PRE INSCRIPTION, majoration de 2€ le jour de la course pour le 10 kms.

PRE-INSCRIPTION : [WWW.CHRONOPALE.FR](http://WWW.CHRONOPALE.FR)

### **ARTICLE 6 :**

RECOMPENSE\* : AU VAINQUEUR DE LA COURSE (H et F) ET ENSUITE AUX TROIS PREMIERS DE CHAQUE CATEGORIE (DE SENIOR A V4) ET AUX PREMIERS CADETS ET JUNIORS.

\* A noter, que les 2 et 3<sup>e</sup> de chaque catégorie seront récompensés dans la mesure de 3 participants minimum

dans la dite catégorie, avec non cumul des récompenses.

**ARTICLE 7 :**

DES DOUCHES SERONT A VOTRE DISPOSITION (selon disponibilité)

**ARTICLE 9 :** RENSEIGNEMENTS [lesfortsdambleteuse@outlook.fr](mailto:lesfortsdambleteuse@outlook.fr) ou le comité des fêtes d'Ambleteuse

—  
OU 06 72 58 21 81